



Église des Pays de l'Ain

3 janvier 2018

n° 12

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

Sommaire en dernière page

L'esprit des Assises de l'immobilier

Le 22 décembre 2017 s'est tenue à la Maison Jean-Marie Vianney la deuxième étape des Assises de l'Immobilier, la présentation des projets des paroisses, des sanctuaires et du diocèse, qui a réuni une soixantaine de participants. Après le temps de la prière, Mgr Pascal Roland a présenté dans son introduction l'esprit et la vision de cette dynamique diocésaine.

En ouvrant cette journée de travail, je tiens d'abord à vous remercier chaleureusement de votre présence. J'ai conscience que l'agenda est bien rempli pour les uns et pour les autres (mais quand ne l'est-il pas ?) et je vous sais gré d'avoir pris le temps de préparer les dossiers qui vont être présentés dans quelques instants. Vous n'avez certes pas bénéficié d'un trop long délai pour les élaborer, mais, comme vous le savez certainement, nous avons des contraintes extérieures qui nous obligent à ne pas traîner. Je veux parler du moratoire accordé à titre exceptionnel par la Commission de Sécurité pour l'utilisation de bâtiments de la Maison Jean-Marie Vianney et de la Curie Diocésaine, au motif de la construction éminente d'un nouvel édifice.

Je voudrais maintenant préciser l'esprit de ces assises en soulignant plusieurs points

importants. Il y a quelques mois, nous avons pris conscience que, malgré les efforts déployés, nos divers projets immobiliers n'étaient pas suffisamment portés par l'ensemble du diocèse. En particulier pour ce qui est de la Maison Jean-Marie Vianney. Si celle-ci est véritablement une maison au service de la famille diocésaine, il est indispensable que toute la famille diocésaine soit convaincue de sa nécessité, soit moralement partie prenante, et soutienne activement sa réalisation. La maison diocésaine est la maison de tous. Elle n'est comparable ni au siège d'une administration ni à celui d'une entreprise. C'est un bien commun au service de chacune des réalités locales. Elle doit donc être l'affaire de tous les chrétiens du diocèse, depuis les bords de Saône jusqu'à la frontière Suisse ; depuis des monts du Revermont jusqu'à ceux du Bugey !

Certainement avons-nous péché par manque de communication ; sans doute les pasteurs n'ont-ils pas suffisamment mobilisé leurs ouailles. Peu importe ! Il faut maintenant combler ces lacunes pour aller de l'avant. Ceci dit, il ne faut pas que notre attention soit exclusivement centrée sur la Maison Jean-Marie Vianney. Les diverses paroisses,

les sanctuaires de Cuet et d'Ars font partie de notre grande maison diocésaine : leurs besoins sont à intégrer dans ceux de toute la famille. Ils doivent également être l'affaire de tout le monde et chacun doit en porter le souci.

Nous devons être réalistes et gérer nos biens de manière sage et contrôlée ! Nous ne sommes pas en mesure d'investir partout en même temps, ni au-delà de nos capacités financières. Il est donc nécessaire de hiérarchiser et de planifier les gros chantiers immobiliers et ceci en fonction de l'urgence des besoins pastoraux. Si nous n'adoptons pas un consensus en la matière, nous ne serons pas en communion et nous ne porterons pas les projets ensemble ! Notez bien que cette exigence coïncide avec la démarche pastorale entreprise auprès des doyens. Depuis environ dix mois, il leur a été demandé de réfléchir avec les curés aux besoins pastoraux et à leurs implications immobilières, en matière de logement des prêtres, de secrétariat et d'organisation de salles paroissiales. Car ce sont les exigences pastorales qui doivent commander la finance et les moyens immobiliers et non pas l'inverse. Or les besoins pastoraux doivent être revus, de manière à répondre aux défis de la nouvelle évangélisation.

Au moment où nous allons aborder ensemble

les questions de l'avenir de l'immobilier de notre diocèse, il est indispensable d'avoir à la mémoire que, comme je ne cesse de le rappeler, la cellule de base de l'Eglise, ce n'est pas la paroisse, mais le diocèse, organisé autour d'un évêque successeur d'apôtre. Il importe que notre organisation pratique reflète les principes ecclésiologiques qui structurent l'Eglise. Alors que nous avons à faire face au défi de la nouvelle évangélisation, il est indispensable d'acquérir un esprit diocésain, avec un regard d'ensemble sur tous les besoins du diocèse et pas uniquement sur ceux de son clocher ou de son groupement paroissial. N'oublions pas que nous nous définissons comme étant catholiques. En grec, cet adjectif signifie littéralement selon le tout. C'est-à-dire que pour être des disciples du Christ dignes de ce nom, nous devons resituer notre réalité locale concrète dans le tout et penser soigneusement l'articulation du particulier avec les autres parties du tout.

Lorsque nous réfléchissons un tant soit peu et que nous dépassons le réflexe égoïste, le mouvement affectif ou le poids des habitudes, il est aisé d'adopter une vision plus large que celle du clocher ou de la paroisse. Il est inutile de souligner qu'à plusieurs nous sommes toujours plus riches : nous pouvons partager nos expériences mutuelles et avoir



des propositions pastorales plus dynamiques, par exemple en matière de préparation aux sacrements ou de formation. Par ailleurs, il est évident que notre époque en manque de liens sociaux a particulièrement besoin de témoignages de fraternité et de solidarité. D'où l'exigence plus pressante de manifester de la solidarité entre paroisses. Malheureusement, dans l'Eglise, comme partout ailleurs dans la société, il arrive que les plus grands

aient tendance à oublier les plus petits. Or il ne doit pas en être ainsi chez nous ! Chaque paroisse doit se montrer solidaire des autres paroisses du diocèse, notamment de celles qui manquent de moyens en raison de la modestie de leur héritage immobilier ou de la pauvreté des paroissiens. En particulier ne perdons pas de vue que le milieu urbain et le milieu rural n'ont ni les mêmes besoins, ni les mêmes ressources.



Pour résumer mon propos, je vous invite à retenir ces trois affirmations : 1) Nous devons nous montrer fraternels et solidaires en pensant la partie dans le tout. 2) Tous les gros travaux ne peuvent pas être réalisés en même temps. 3) Les chantiers doivent être hiérarchisés et programmés en fonction de l'urgence pastorale qui doit commander l'organisation. Et pour conclure : cette démarche des assises de l'immobilier est l'appel à un mouvement de conversion ! C'est le début d'une manière de penser et de vivre qui sera davantage conforme à l'Évangile en remettant ses propres projets en perspective avec tout le diocèse. Ce n'est pas une démarche ponctuelle pour les 5 ou 10 ans à venir, mais un nouvel habitus qui se met en place.

Après la présentation des projets et les échanges avec la salle, Mgr Roland a conclu cette journée de travail.

Nous avons vécu une bonne journée, car nous avons pu acquérir une vue globale de l'ensemble du diocèse et nous avons enclenché un processus novateur. Vous savez que le pape François nous enseigne que pour avancer dans la construction d'un peuple le temps est supérieur à l'espace¹. Lorsqu'on se préoccupe uniquement d'aménager un

petit espace autour de soi, on fait fausse route. Mais lorsqu'on inscrit une démarche dans le temps, on entre dans une dynamique porteuse d'avenir. Pour ce qui est des prêtres, n'oubliez pas qu'aujourd'hui vous êtes curé ici... demain vous le serez ailleurs : peut-être dans une paroisse dont vous n'aurez pas été solidaire... et alors vous vous en mordrez les doigts !

Nous avons progressé dans l'identification des besoins pastoraux à moyen et long terme, et dans les besoins immobiliers que ceux-ci entraînent. Ainsi nous voyons se dégager peu à peu une vision commune, dont nous allons continuer de préciser les contours. Cette vision ne doit pas nous être imposée arbitrairement d'en-haut, mais nous devons la laisser émerger ensemble.

Un gros travail a été fourni, avec des présentations assez remarquables. En de nombreux lieux vous avez établi un inventaire assez précis. Nous avons pu repérer qu'un bon nombre de choses ont déjà été réalisées. Votre étude a aussi permis d'identifier des locaux qui sont peu ou plus utilisés et cela a suscité les réflexions nécessaires. Des projets ont pu être précisés et exposés à tout le monde, souvent avec des calendriers et des estimations chiffrées. En réponse aux questions posées, de nombreuses

clarifications ont déjà été apportées.

L'expression a été libre, ce dont je me réjouis : chacun a pu exposer ses besoins, exprimer ses questions, dont beaucoup ont été fort pertinentes ; parfois posées aussi avec quelque impertinence, car nous avons entendu quelques revendications et coups de gueule. C'est bien ainsi : j'apprécie qu'on puisse dire les choses clairement plutôt que murmurées par derrière.

Bon courage maintenant au comité de pilotage. Je remercie ses membres, qui ont accepté d'étudier avec soin les dossiers présentés et d'accompagner leur suivi dans la durée. Ce comité me proposera une hiérarchisation et une planification des gros chantiers immobiliers tenant compte de l'urgence des besoins pastoraux et de nos capacités financières. Je consulterai alors le Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques et le Collège des Consultants, avant d'arrêter une décision. Bien sûr, nous veillerons à laisser de la place pour l'imprévu et nous conserverons la possibilité d'introduire et intégrer des dossiers urgents susceptibles d'émerger en cours de route.

Nous sommes à quelques heures de Noël : nous allons accueillir le Fils de Dieu qui naît dans la pauvreté à Bethléem et n'aura pas de pierre où reposer la tête. N'oublions pas que tout ce que nous organisons est au service de cette Bonne Nouvelle ! Demandons un cœur ouvert et disponible comme celui de Marie pour servir le projet de Dieu comme il convient !

+ Pascal ROLAND

¹ « *Ce principe permet de travailler à long terme, sans être obsédé par les résultats immédiats (...) Donner la priorité au temps c'est s'occuper d'initier des processus plutôt que de posséder des espaces* » *Evangelii Gaudium*, n° 222-223.

4 • EPA Janvier 2018

Les projets immobiliers

Le règlement des Assises de l'immobilier, promulgué dans EPA du 1^{er} décembre 2017 (pp. 6-9), prévoyait 4 étapes : le travail des paroisses et des doyennés de juillet à décembre, suivi de la séance plénière du 22 décembre 2017 ; pendant la troisième étape, jusqu'au 1^{er} février, le Comité des Assises de l'immobilier va étudier les différents projets immobiliers et rendre ses conclusions, qui seront mises en oeuvre pendant la dernière étape, jusqu'en 2022 - ou au-delà...

Voici la liste des projets reçus par l'économate, présentés le 22 décembre.

Doyenné de Bourg-en-Bresse

Paroisse Notre-Dame de Bourg

4^{ème} tranche de la rénovation du presbytère ;
Accueil-confessionnel de la co-cathédrale ;
Expertise toiture de la chapelle St-Antoine

Paroisse Sacré-Coeur de Bourg

Jardin de la cure ; Préau (jardin de la cure) ;
Restauration de l'orgue et des vitraux de l'église ;
Accueil-confessionnel de l'église ;
plafonds, mise aux normes de l'éclairage et peintures de la chapelle du Peloux ;
Rénovation de la façade de la chapelle des Vennes

Groupement paroissial de Viriat

Réaménagement de l'église St-Pierre Chanel ;
Réaménagement de l'église de Viriat

Groupement paroissial de Tossiat - Ceyzériat

Rénovation du presbytère de Ceyzériat

Doyenné du Revermont

Groupement paroissial de Villereversure

Portes et fenêtres de la cure de Villereversure ;
Appartements locatifs de Meillonas ;
Rafraichissement des salles de Meillonas ;
Réfection des appartements de Hautecourt

Groupement paroissial de Pont-d'Ain



Mise aux normes et peinture Salle JP II de Pont-d'Ain ; Mise aux normes de la cure de St-Jean-le-Vieux

Doyenné de Bresse

Groupement paroissial de Feillens
Chauffage, agrandissement et accessibilité de la salle St-Isidore (Replonges)

Groupement paroissial de Montrevel-en-Bresse

Achat d'une grande maison pour loger les prêtres ; Aménagement de l'accueil et accessibilité du presbytère (Montrevel) ; Peinture-tapisserie

Doyenné de Dombes

Groupement paroissial de Vonnas
Centre paroissial pastoral de Vonnas

Groupement paroissial de Chalamont

Réhabilitation du logement locatif de Dompierre/Veyle

Doyenné de la Plaine de l'Ain

Groupement paroissial d'Ambérieu-en-Bugey

Complexe paroissial d'Ambérieu-en-Bugey ; Eglise St-Jean-Marie Vianney ; Restauration des églises

Groupement paroissial de Lagnieu

Salle paroissiale de Sault Brénaz ; Réhabilitation de Villebois

Doyenné de la Côtière

Groupement paroissial de Meximieux

Volets et clôture du presbytère de Meximieux ; Aménagement de la salle de la cure de Bourg Saint Christophe

Groupement paroissial de Miribel

Salle 40m² à Miribel ; Réfection de la toiture de la Salle Grobon ; Menuiserie, isolation, accessibilité de l'église St-Maurice-de-Beynost

Doyenné du Bugey-Sud

Groupement paroissial de Belley

Transformation de l'école Chambard en presbytère (Belley)

Doyenné du Haut-Bugey

Groupement paroissial de Oyonnax

Réfection du presbytère Notre-Dame de la Plaine (communauté religieuse) ; Remise en état des salles et des sanitaires de Notre-Dame de la Plaine ; Sonorisation et vidéo surveillance de l'église St-Léger

Groupement paroissial de Montréal-la-Cluse

Rénovation du Foyer de Montréal-la-Cluse (isolation mur/vitres nord)

Doyenné du Pays de Gex et de la Michaille

Groupement paroissial de Bellegarde

Rénovation de l'église St-Vincent-de-Paul

Groupement paroissial de Cessy - Gex - Divonne

Rénovation du presbytère de Gex

(communauté religieuse); Aménagement des locaux paroissiaux de Gex ; Aménagement du presbytère et des locaux paroissiaux de Cessy ; Aménagement du grenier du presbytère de Divonne

Groupement paroissial de Ferney

Aménagement d'un préau-salle

Sanctuaire d'Ars

Maison St-Jean, Cœur du Sanctuaire, mises aux normes ; Mobilier

Maison Diocésaine

Nouvelle Maison diocésaine ; Voirie et réseaux divers du site ; Destruction du Foyer (bâtiment F) ; Deuxième tranche de la réhabilitation de l'internat St-Nicolas (bâtiment E) ; Transformation de l'évêché en logements (bâtiment B)

Voici les projets reçus par l'économat, mais non présentés le 22 décembre.

Doyenné de Dombes

Groupement paroissial de Châtillon-sur-Ch.

Chaudière de la cure

Groupement paroissial de Villars

Clôture de la cure / Secours catholique

Doyenné du Val de Saône

Groupement paroissial de Trévoux - Jassans

Restauration de l'orgue de Trévoux

Doyenné de la Côtière

Groupement paroissial de Montluel

Chœur de l'église de Montluel ; Cuisine et plafond du presbytère de Montluel ; Salle St-Marc de Montluel ; Fenêtres, volets et extincteurs du presbytère de Béligneux ; Aménagement d'un studio dans le presbytère de Dagneux ; Sonorisation de l'église de Dagneux ; Accès handicapés à l'église de La Boisse ; Chaudière de Nievroz

Doyenné du Bugey-Sud

Groupement paroissial d'Hauteville

6 • EPA Janvier 2018

Ces projets vont être étudiés les 9 et 10 janvier 2018 par le comité diocésain des assises de l'immobilier à la lumière des critères mentionnés dans le règlement des assises (cf. Article 8, § 1) : « pertinence pastorale, soutien local, réalité du besoin, faisabilité, possibilités économiques ».

Rappelons que ce comité diocésain est composé des personnes suivantes : M. l'abbé Bruno Boucly, M. l'abbé Emmanuel Joseph Kabemba, le Père Christian Josselin, le Général Gilles Barrié, Mme Caroline Belat, M. Bertrand Lapostolle, Mme Colette Rigollet (cf. EPA du 1er décembre 2017, p. 10).

Ce comité remettra ensuite ses propositions à l'évêque, lequel, après avoir consulté le collège des consultants et le conseil diocésain des affaires économiques, promulguera ses décisions le 1^{er} février 2018.

Remise en état d'une chambre du presbytère et d'une salle de catéchisme

Groupement paroissial de Lhuis

Mobilier liturgique église St-Maurice d'Izieu

Doyenné du Haut-Bugey

Groupement paroissial de St-Martin-Combe-du-Val

Sonorisation de l'église de St-Martin-du-Fresne

Doyenné du Pays de Gex et de la Michaille

Groupement paroissial de Thoiry

Réfection du presbytère ; Cuisinette et appartement locatif à St-Jean-de-Gonville ; Sonorisation de l'église de Péron ; Electricité et peinture de la voûte de l'église de Farges ; Rénovation de l'intérieur de Collonges ; Peinture sanitaires et protection coupe-feu à la salle de Challex

Agenda de notre évêque

Jeudi 4 janvier

Conseil épiscopal

Vendredi 5 janvier

Rencontre de l'économiste et du vicaire général

Conseil diocésain des Affaires Economiques

Messe et vœux au personnel et bénévoles de l'évêché

Du dimanche 7 au dimanche 14 janvier

Formation provinciale à l'accompagnement spirituel : retraite d'exercices spirituels pour les prêtres à Vanosc

Lundi 15 au mardi 16 janvier

Forum Wahou pour les prêtres à Ars

Mercredi 17 janvier

Conseil diocésain des Affaires Economiques extraordinaire et collège des consultants

Du mercredi 17 au dimanche 21 janvier

Visite pastorale à Montmerle-sur-Saône

Lundi 22 janvier

Ordination diaconale de Fr. Foulques-Marie à la Chartreuse de Portes

Mardi 23 et mercredi 24 janvier

Visite canonique de la communauté des Oblats de St-Vincent-de-Paul à Bourg-en-Bresse

Mercredi 24 janvier

Conférence de Hela Ouardi « Les derniers jours de Muhammad »

Jeudi 25 janvier

Comité de coordination vie consacrée à Paris

Vendredi 26 janvier

Service Accueil et médiation pour la Vie consacrée à Paris

Samedi 27 janvier

Rencontre de la Fraternité Magnificat à Bourg-en-Bresse

Préparation des catéchumènes à l'appel décisif

L'église Saint-Nicolas de Montmerle-sur-Saône



Lundi 29 et mardi 30 janvier

Session Pasteurs selon mon Cœur pour les évêques de la Province à Ars

Rencontre des évêques de la Province à Ars

Mercredi 31 janvier

Rencontre de l'AFPICL à Lyon

Soirée de travail avec les évêques de la Province à Lyon

Compte rendu du Conseil presbytéral (16-17 novembre 2017)

La session du Conseil presbytéral (CP) des 16 et 17 novembre 2017 s'est tenue à l'abbaye Notre-Dame des Dombes. Avec les doyens, le CP a poursuivi la réflexion sur les **orientations pastorales** concernant le dimanche et le conseil diocésain pour l'évangélisation. Avec eux, il a réfléchi également sur certaines **conditions de la pastorale** : les regroupements paroissiaux et les assises diocésaines de l'immobilier.

Le travail du CP a porté ensuite sur **trois orientations du pape François** : le discernement pastoral, le dimanche de la Parole de Dieu et la journée mondiale des pauvres. Puis le CP a fait le point sur **trois questions juridiques** : les règlements intérieurs des conseils paroissiaux, la révision des statuts diocésains des laïcs en mission ecclésiale et l'éventualité d'un partenariat avec un diocèse du Liban. Enfin le CP a été l'occasion d'entendre les premiers **témoignages** sur la session du presbyterium et sur les activités de la pastorale des jeunes.

I - Orientations pastorales

Le dimanche

Le P. Marcel Tavel était chargé de faire l'exposé introductif. Cette réflexion sur le dimanche fait suite à celle des deux sessions précédentes et à la troisième « *réflexion urgente* » que Mgr Roland, demande d'engager, dans sa lettre pastorale de la Pentecôte 2017 « *pour répondre aux défis qui se posent à nous* » : « *prenant acte que dans nos sociétés occidentales sécularisées, on a malheureusement banalisé le dimanche, demandez-vous : que devons-nous changer dans nos habitudes pour signifier le rôle central du dimanche comme « jour du Seigneur ».* C'est un jour à vivre autrement si nous voulons non seulement entretenir notre foi mais également être un signe pour

nos contemporains et leur donner le premier témoignage que Jésus est vraiment ressuscité. Comment manifestons-nous que le dimanche est le premier jour de la semaine ? Comment révélons-nous que chaque dimanche c'est Jésus ressuscité qui nous rejoint pour nous communiquer la vie éternelle ? Nous devons être inventifs pour faire du dimanche un jour vraiment différent des autres ! N'est-ce pas un jour où donner priorité à des formations pour tous ; où mettre en place des écoles de prière et organiser des démarches de pèlerinage ; un jour où rassembler les différentes générations et les diverses catégories sociales pour vivre la fraternité concrète, sans oublier les pauvres et les malades ? »

Cette réflexion urgente peut s'appuyer sur la lettre apostolique *Dies Domini*, de Saint Jean-Paul II (31 mai 1998) qui aborde le dimanche dans toutes ses dimensions : « *Jour du Seigneur* » et de la création, « *Jour du Christ* » et du mystère pascal, « *Jour de l'Eglise* » et de la Messe, « *Jour de l'homme* » et du repos, « *Jour des jours* » révélant du sens du temps.

Les comptes rendus des précédentes sessions rassemblent de nombreuses initiatives paroissiales déjà mises en œuvre pour signifier le rôle central de la Messe dominicale et pour faire du dimanche un jour vraiment différent des autres : catéchèses sacramentelles et autres formations, verres de l'amitié et repas partagés, journées thématiques et pèlerinages... Parfois ces initiatives demandent de revoir les horaires habituels et de recentrer la vie de la paroisse sur le dimanche, plutôt que sur le samedi soir.

Pour aider concrètement les communautés paroissiales à approfondir cette réflexion, le conseil diocésain pour l'évangélisation a été chargé de préparer un livret sur le



Le livret sur le dimanche

dimanche, lequel devrait paraître en janvier. Il reprendra chacun des chapitres de *Dies Domini* en présentant à chaque fois des textes de l'Écriture sainte et du Magistère, des témoignages, des figures de saints et des questions pour aider la réflexion.

Conseil diocésain pour l'évangélisation

Ce nouveau conseil diocésain, créé en septembre 2016, essaye de trouver son identité et sa place. Plusieurs paroisses ont commencé à le solliciter. Après la nomination de trois nouveaux membres, il est maintenant constitué des personnes suivantes : Caroline Belat, responsable adjointe pour la pastorale de la famille, Guilhem Duval, délégué épiscopal à l'information, Raphaël De Haas et Manon Jacquet, animateurs à la pastorale des jeunes, Daniel Revaud, responsable du service diocésain de formation, et Damienne Van Beek, responsable de la catéchèse spécialisée. Ses membres ont suivi plusieurs formations, notamment un « week-end pastoral » du parcours « des pasteurs selon mon cœur » et le récent Congrès Mission à Paris (29 septembre - 1^{er} octobre 2017). Aujourd'hui ce conseil a encore besoin de formation ; mais il est davantage mûr et il est possible de faire appel à lui pour bâtir un projet missionnaire paroissial. Il devrait

être associé à certaines réflexions du conseil presbytéral d'une manière qui reste encore à définir.

II - Conditions de la pastorale

Regroupements paroissiaux à venir

A la rentrée prochaine, 6 curés de paroisse auront achevé leur mission et n'auront plus de charge paroissiale dans le diocèse : ils seront admis à prendre leur retraite ou leur convention de prêtre *fidei donum* dans le diocèse sera arrivée à terme. Dans les années à venir, 25 autres curés ne pourront probablement pas être remplacés. De ce fait il faudra procéder à des réformes qui ne pourront pas faire l'économie de nouveaux regroupements paroissiaux et il sera nécessaire d'établir des priorités dans les nominations. C'est pourquoi l'évêque sollicite les conseils des doyens et du conseil presbytéral. Comment développer la pastorale des vocations ? Convient-il de « *déshabiller Pierre pour habiller Paul* » en faisant venir des prêtres d'ailleurs ? Peut-on privilégier des lieux de fraternité sacerdotale féconde pour la mission ? Quelles paroisses regrouper ?

Tout en évoquant tel ou tel regroupement possible déjà envisagé dans d'autres conseils, plusieurs principes ont été évoqués pour prendre en compte correctement cette réalité.

- La pastorale des vocations est prioritaire. Celle-ci dépend de la prière des communautés chrétiennes, mais aussi du temps que les prêtres consacrent aux jeunes (notamment dans les catéchismes et les aumôneries), du témoignage de leur vie personnelle, en communion avec l'évêque et les autres prêtres du diocèse.
- Les prêtres sont ordonnés pour l'Église, non pour telle ou telle paroisse. Tous doivent accueillir la mission donnée en esprit de foi,

en réfléchissant et en priant, en considérant la volonté de Dieu par la médiation de l'évêque. Une des priorités sera de former dans les doyennés des équipes complémentaires. En même temps, un prêtre n'est pas un pion que l'on peut déplacer, il faut aussi tenir compte de ses charismes et de ses capacités.

- Le diocèse bénéficie avec reconnaissance du soutien et du savoir-faire de prêtres *fidei donum* : leur collaboration demeure importante pour la mission.
- Seul un prêtre peut remplacer un prêtre, mais l'Eglise ne repose pas que sur les prêtres. Il faut travailler la juste articulation du rapport prêtre-laïc et la complémentarité ecclésiale. Il faut aussi assurer une bonne formation des laïcs appelés à des missions particulières. Sans tomber dans le travers clérical d'utiliser les laïcs, de nombreuses tâches administratives peuvent leurs être confiées de sorte que les prêtres puissent privilégier l'essentiel de leur temps pour l'exercice de leur ministère pastoral.
- La mission des paroisses doit être pensée autrement dans un esprit de pôles missionnaires prenant acte des déserts inévitables et nécessitant l'exercice d'une plus grande fraternité sacerdotale.
- Les communautés chrétiennes doivent être appelées à participer à cette réflexion pour que les changements nécessaires puissent être entendus et reçus par le peuple de Dieu. Il a été suggéré à l'évêque d'en faire l'objet d'une lettre pastorale.
- Dans ce processus de regroupements qui peut faire peur, il est également suggéré de tirer profit de l'expérience d'autres diocèses, de leurs réussites mais aussi des écueils à éviter.

Assises diocésaines de l'immobilier

Après les informations données sur l'état des
10 • EPA Janvier 2018

préparatifs des assises de l'immobilier dans les doyennés, l'évêque a rappelé le pourquoi et l'esprit de cette initiative diocésaine.

Ces assises interviennent après l'avis donné par le collège des consultants au sujet du projet de la maison diocésaine, demandant de prendre conscience en même temps de la nécessité des besoins des paroisses et des possibilités du diocèse. Dans les investissements immobiliers passés, on n'a pas suffisamment tenu compte des limites financières du diocèse et cela a entraîné d'importants problèmes de trésorerie dont nous supporterons les conséquences pendant encore quelques années. En raison des investissements en jeu dans tout le diocèse, il importe donc de s'asseoir pour calculer car on ne peut investir de manière importante partout à la fois.

L'évêque est conscient des difficultés locales rencontrées pour présenter les projets paroissiaux. Des membres du conseil diocésain pour les affaires économiques peuvent se rendre disponibles pour aider ceux qui le souhaiteraient. Les groupements paroissiaux doivent être informés aussi que l'évêché et la plupart des autres bâtiments de la maison diocésaine sont en état de survie : la tolérance accordée par la commission de sécurité pour la mise aux normes de sécurité arrive à son terme en 2018.

Les assises diocésaines veulent initier et favoriser une dynamique générale, fondée sur une meilleure communication, dans laquelle tous pourront avancer ensemble en s'intéressant à tous les projets, tant locaux que diocésains. Cette dynamique, impliquant par définition que tous les projets ne sont pas figés, est nécessaire pour la vie et la mission du diocèse et des paroisses.

III - Trois orientations du pape François

Discernement pastoral

Suite à la session que le Père Alain Mattheeuws, Jésuite et professeur à l'Institut d'études théologiques de Bruxelles, a donné à Bourg-en-Bresse au mois de septembre pour aider les prêtres à comprendre et à mettre en œuvre l'Exhortation du 19 mars 2016 du Pape François, *Amoris Laetitia* (AL), il s'agissait de poursuivre la réflexion en cherchant les points de repère du discernement pastoral encouragé par le Pape.

Après avoir parcouru la table des matières d'AL, le P. Frédéric Pelletier a conclu sa présentation en disant que cette exhortation ne change pas la doctrine du mariage et de la famille de *Familiaris Consortio* (Exhortation du 22 novembre 1981 du pape Saint-Jean-Paul II), mais la rappelle d'une manière plus existentielle en cherchant ce que cela signifie dans la vie concrète des couples et en mettant en lumière 3 attitudes pastorales (accueillir, discerner, intégrer) sans donner de consignes particulières.



Mettre convenablement en œuvre ces attitudes pastorales suppose de travailler les points de repères contenus dans les documents suivants : le *Catéchisme de l'Eglise catholique* (1992), l'encyclique *Veritatis splendor* sur la théologie morale (1993), l'Exhortation de St-Jean-Paul II *Pastores dabo vobis* sur le ministère des prêtres (1992), les homélies et catéchèses du Pape Benoît XVI sur les prêtres comme bons pasteurs (2005-2013), le *Vade mecum pour les confesseurs* sur certains sujets de morale liée à la vie conjugale du Conseil pontifical pour la famille (1997), l'Instruction de la CDF *Dignitas personae* sur certaines questions de bioéthique (2008), le nouveau *Directoire pour la vie et le ministère des prêtres* (2013), les contributions des préfets de la CDF sur les divorcés remariés (J. Ratzinger en 1994 et G. Müller en 2013), les actes du Colloque d'Ars *Charité pastorale* (2014) et l'article du Père Alain Mattheeuws, paru dans la NRT 139 (octobre 2017), sous le titre *Le discernement pastoral après Amoris laetitia : manifester le kairos*.

L'accueil, le discernement et l'intégration des personnes exigent que les prêtres puissent consacrer du temps, mais aussi que ces personnes acceptent que cela prenne du temps. Prendre du temps est une purification ; cela permet à l'Esprit Saint de travailler dans les personnes et en nous, et d'avoir une parole vraie, une parole de Miséricorde et de vérité, notamment sans oublier la prise de conscience des blessures infligées aux enfants.

Pour exercer le discernement, il est particulièrement nécessaire d'étudier et de travailler à plusieurs, comme les médecins obligés continuellement de se former pour assurer leurs diagnostics et les soins avec compétence. Cette obligation est d'autant plus urgente que les critères moraux divergent parfois entre pasteurs : certains accèdent aux demandes qui leur sont faites

(ou les rejettent) sans accompagnement ni procédure.

Le problème de la communion est plus large : c'est le problème du lien intrinsèque entre vérité et charité. Si notre préoccupation première ne doit pas être le respect de la règle du permis-défendu, mais la rencontre des personnes avec le Christ à la lumière de la Parole de Dieu, cela ne signifie pas que tout soit permis. La relation vitale au Christ a besoin d'une conscience morale formée, laquelle ne peut faire l'économie d'une expression claire du permis-défendu. Le prêtre pasteur doit savoir dire la vérité, au meilleur moment possible. L'enjeu est celui du cheminement des personnes avec le Christ.

La question de la communion eucharistique, de la communion au corps du Christ, s'éclaire quand on approfondit la dimension du corps et de l'incarnation du Verbe, la réflexion sur l'usage de notre corps et du corps de l'autre, sur l'importance de l'unité et de la cohérence des paroles, des actes et de la vie. Il nous faut mettre en place des formations sur l'anthropologie, sur *Veritatis Splendor*, sur l'incarnation, avec des moyens vidéo pour faciliter le suivi de ces formations partout dans le diocèse.

La lettre de l'évêque aux curés sur les sacrements de l'initiation chrétienne des adultes donne des orientations claires sur la pastorale sacramentelle. Notre pastorale doit prendre en compte les étapes du rituel des sacrements : chaque étape demande une maturation, ce n'est pas automatique, il faut un vrai discernement, une vraie maturation. Il faut prendre le temps du cheminement dans lequel la rencontre avec le Christ précède et entraîne le changement de vie. Dans le *Catéchisme de l'Église catholique*, la partie morale vient après l'exposé de la foi et des sacrements et avant celui de la prière ! Si nous mettons en œuvre cette conversion

pastorale, les gens verront que cela leur est profitable et les difficultés rencontrées se résoudreont peu à peu.

Dimanche de la Parole de Dieu

Le « dimanche de la Parole de Dieu » est une initiative du Pape François, promulguée dans la lettre apostolique *Misericordia et Misera* (MM) en conclusion du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, du 20 novembre 2016 : « *Il serait bon qu'un dimanche de l'année liturgique chaque communauté puisse renouveler son engagement à diffuser, faire connaître et approfondir l'Écriture Sainte : un dimanche entièrement consacré à la Parole de Dieu pour comprendre l'inépuisable richesse qui provient du dialogue permanent entre Dieu et son peuple. La créativité ne manquera pas pour enrichir ce moment par des initiatives qui stimuleront les croyants à être de vivants instruments de transmission de la Parole. Parmi ces initiatives, il y a certainement la diffusion plus large de la*



lectio divina, afin que la vie spirituelle trouve un soutien et les moyens de sa croissance dans la lecture priante du texte sacré. La lectio divina, sur les thèmes de la miséricorde, permettra de toucher du doigt quelle fécondité jaillit du texte sacré lorsqu'il est lu à la lumière de toute la tradition spirituelle de l'Église, et qu'il débouche nécessairement sur des gestes et des œuvres concrètes de charité (Cf. Benoit XVI, *Verbum Domini*, 86-87) » (MM, 7). De même qu'il y a une grande liberté pour le choix de la date de ce dimanche de la Parole de Dieu, de même sa forme est très libre : lectio, partage, ateliers etc... Dans l'exhortation apostolique *Verbum Domini* (VD, Benoit XVI, 30 septembre 2010) à laquelle se réfère le Pape François, il y a une grande diversité d'aspects à mettre en lumière : *Verbum Dei* (1^{ère} partie) : « *le Dieu qui parle* » et « *la réponse de l'homme au Dieu qui parle* » ; *Verbum in Ecclesia* (2^e partie) : « *la Parole de Dieu et l'Église* », « *la liturgie* », « *la Parole de Dieu dans la vie ecclésiale* » ; *Verbum in mundo* (3^e partie) : « *Annoncer la Parole de Dieu* », « *Parole de Dieu et engagement dans le monde* », « *La Parole de Dieu et la culture* », « *la Parole de Dieu et le dialogue interreligieux* »...

Le P. Daniel-Paul Bilis, curé d'Ambronay invité à présenter le dimanche de la Parole de Dieu aux membres du CP, a choisi d'orienter son exposé sur les ateliers de la proclamation de la Parole de Dieu dont il est animateur depuis 30 ans. Ces ateliers ont été créés à Notre-Dame de Paris avec des laïcs hommes de théâtre (comme Maurice Chevit, juif converti). Il remarque que les paroisses ont davantage le souci de la préparation des chants que de la préparation des lectures. Or il en va de l'écoute et de la réception de la Parole de Dieu. Pour cela on peut se référer à VD, 58 où il est question de l'appétit et de la préparation du ministère du lectorat. Cette préparation est à la fois biblique, liturgique et technique. Pour que la Parole de Dieu puisse toucher les cœurs et convertir, il faut qu'elle

leur parvienne (cf. histoire de la conversion de Paul Claudel à Notre Dame de Paris, 25 décembre 1886).

L'atelier de la Parole de Dieu a pour but d'apprendre à méditer la Parole de Dieu et à la proclamer. Il ne faut pas trop de monde à la fois : une quinzaine. Il s'agit de former un vivier de lecteurs. La première partie de l'atelier se passe au presbytère. Il s'agit de procéder à la lectio des textes bibliques du dimanche qui suit en commençant toujours par l'Évangile et la première lecture, puis le psautier, puis la deuxième lecture, en raison de la cohérence de l'ancien et du nouveau testament. Un tour de table, libre, d'une trentaine de minutes permet de chercher le message essentiel, « la perle rare » ! La 2^e partie de l'atelier se déroule dans l'église. Il s'agit de s'exercer à la pratique de la proclamation de chacune des lectures (excepté l'évangile). Après l'exercice pratique, chacun est invité à s'exprimer, à donner des conseils, y compris sur la manière de se rendre à l'ambon, sur la tenue vestimentaire et corporelle (par exemple la place des mains). Il ne s'agit pas simplement de lire, mais de proclamer pour convertir ! Il faut donc mettre en valeur le message essentiel, la perle. Il faut aussi apprivoiser l'acoustique, les micros ; penser à la personne du dernier rang (même s'il n'y a personne de visible) ; soigner l'articulation, la diction ; veiller aux liaisons dangereuses... Quelle que soit la lecture, il importe d'annoncer joyeusement la Parole de Dieu : ainsi il est conseillé de veiller à être souriant...

Le P. Daniel-Paul Bilis accepte volontiers de se rendre disponible pour aider la mise en route d'ateliers semblables dans les paroisses.

Journée mondiale des pauvres

La journée mondiale des pauvres, le 33^e dimanche ordinaire de l'année liturgique, a également été instituée par le pape François dans sa lettre *Misericordia et Misera* (cf.

MM, 21). Quelques jours avant la première de ces journées, il a été demandé au père Parfait Batékouahou, aumônier diocésain du Secours catholique et administrateur du groupement paroissial d'Izernore, de présenter cette journée spéciale aux membres du CP, à la lumière de l'encyclique sociale du 29 juin 2009 du pape Benoît XVI, *Caritas in veritate* (CV). Après avoir introduit son exposé en décrivant le pauvre comme quelqu'un qui est humilié quotidiennement, qui n'a pas le droit à la parole et est dénigré en permanence, qui finit par avoir honte de lui-même et fait l'expérience destructrice de l'isolement (cf. CV, 53), le P. Batékouahou a rappelé les circonstances de l'institution de cette journée et le thème de la 1^{ère} journée et a proposé quelques réflexions en vue de sa célébration.

Les circonstances de l'institution sont connues. En prenant le nom de François, le pape a voulu rappeler à l'Église de « *ne pas oublier les pauvres* ». Il veut être l'ami et le serviteur des pauvres qui sont en tout temps et en tout lieu les trésors de l'Église et l'objet de prédilection du Christ. Cet amour des pauvres n'est pas nouveau pour lui, ni pour ses prédécesseurs comme en témoigne par exemple l'encyclique *Caritas in Veritate*. Dans ses enseignements, le pape François invite sans cesse toute l'Église et chaque chrétien à être à l'écoute du cri des pauvres, à trouver de nouvelles formes d'engagement pour les servir. Ainsi, à la suite du Jubilé des personnes socialement exclues (13 novembre 2016), il eut cette forte intuition « *que, comme dernier signe concret de cette Année Sainte Extraordinaire, on devait célébrer dans toute l'Église, le 33^e dimanche du Temps ordinaire, la journée mondiale des Pauvres. Ce sera la meilleure préparation pour vivre la solennité de notre Seigneur Jésus-Christ, Roi de l'Univers, qui s'est identifié aux petits et aux pauvres et qui nous jugera sur les œuvres de Miséricorde. Ce sera une journée qui aidera les communautés et chaque*

baptisé à réfléchir sur la manière dont la pauvreté est au cœur de l'évangile et sur le fait que, tant que Lazare git à la porte de notre maison, il ne pourra y avoir de justice ni de paix sociale. Cette journée constituera aussi une authentique forme de nouvelle évangélisation par laquelle se renouvellera le visage de l'Église dans son action continuelle de conversion pastorale pour être témoin de la miséricorde » (MM, 21). Ainsi cette initiative envers les pauvres est-elle pleinement théologique, comme le recommandait *Caritas in veritate* (cf. CV, 5). Dans son message du 13 juin 2017 en vue de la 1^{ère} journée des pauvres, le pape François exprime clairement cette dimension théologique : « *Au terme du jubilé de la Miséricorde, j'ai voulu offrir à l'Église la journée mondiale des Pauvres, afin que dans le monde entier les communautés chrétiennes deviennent toujours davantage et mieux signe concret de la charité du Christ pour les derniers et pour ceux qui sont le plus dans le besoin. Aux autres journées mondiales instituées par mes prédécesseurs, qui sont désormais une tradition dans la vie de nos communautés, je voudrais que s'ajoute celle-ci, qui apporte à leur ensemble un complément typiquement évangélique, c'est-à-dire la prédilection de Jésus pour les pauvres* ».

Le thème de la 1^{ère} Journée mondiale des pauvres est un mot d'ordre de l'apôtre Saint-Jean : « *N'aimons pas par des paroles mais par des actes* » (1 Jn3, 18). C'est un thème stimulant. IL fait essentiellement appel à l'agir chrétien dans la dynamique de l'amour reçu et donné. Le Saint Père rappelle l'essentiel : les actes parlent plus que les paroles, l'amour vrai et authentique, c'est l'amour qui se traduit en actes. Il invite donc tous les chrétiens à s'impliquer dans l'œuvre de la charité du Christ et en vérité. La charité est essentiellement inventive et créative : « *De nombreux gestes concrets de Miséricorde ont été posés pendant cette année sainte. Des communautés, des familles, des croyants, ont*



Messe pour la 1^{ère} Journée mondiale des pauvres à Ambérieu

découvert la joie du partage et de la beauté de la solidarité. Cependant, cela ne suffit pas. Le monde continue à produire des nouvelles formes de pauvreté spirituelle et matérielle qui attentent à la dignité des personnes. C'est pour cette raison l'Eglise doit toujours être vigilante et prête à identifier de nouvelles œuvres de miséricorde et à les mettre en œuvre avec générosité et enthousiasme. Efforçons-nous donc, poursuit-il, de donner des formes concrètes à la charité » (MM, 19).

Plusieurs réflexions sont proposées en vue de la célébration de la journée des pauvres.

- Une journée de rencontre authentique et fraternelle. « Une des pauvretés les plus profondes que l'homme puisse expérimenter est la solitude ou l'isolement » (CV, 53). Nous vivons dans une société profondément marquée par l'individualisme et l'indifférentisme. La journée mondiale des pauvres est une occasion de manifester notre fraternité, de la mettre en œuvre dans nos relations sociales. Tous, pauvres ou riches, nous avons été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu (cf. Gn, 1, 26). La dignité de toute personne humaine est théologique. Cette rencontre authentique

suppose à la fois ouverture à Dieu et ouverture aux hommes. Cette rencontre et cette intégration pourrait se réaliser autour de témoignages donnés par des personnes en situation de précarité (en groupe et accompagnées par un guide).

- Une journée de solidarité et de partage. Cette journée invite à un sens aigu et pratique de la solidarité véritable. Il ne s'agit pas de faire des choses « à la place de » ni seulement « pour » mais « avec les pauvres ». Il ne s'agit pas seulement donner à manger aux affamés mais de former une

conscience solidaire qui considère les droits fondamentaux des personnes en situation de fragilité. La solidarité signifie d'abord et avant tout se sentir tous responsable de tous.

- Une journée éclairée par la raison et par la foi. Pour cela il est suggéré de prévoir un partage d'évangile, une conférence ou un film sur un apôtre de la charité (St Vincent de Paul, Ste Teresa de Calcutta, Mgr Jean Rhodain etc ...).

- Une journée symbolique de la communion des personnes. « Le monde d'aujourd'hui est pénétré par certaines cultures qui n'engagent pas l'homme à la communion, mais l'isolent dans la recherche du bien-être individuel, se limitant à satisfaire ses attentes psychologiques » (CV, 55). Cette journée doit permettre la réalisation de la communion des personnes concrètes, à la lumière de la révélation du mystère de la Trinité.

- Une journée d'apprentissage des moyens de devenir le « prochain » du pauvre (cf. Lc, 10, 25-37), aimant et miséricordieux, secourable et compatissant (une école pratique de la diaconie fraternelle).

- Une Journée de prière avec des personnes en situation de précarité. Riches et pauvres sont invités à prendre activement part à la table de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie, de telle sorte que les pauvres aient leur place dans le déroulement de la messe : dans la préparation et les fonctions liturgiques comme dans les intentions de prières.

L'exposé du P. Batékouahou fut suivi de la mise en commun du programme de cette 1^{ère} journée mondiale des pauvres dans **3 groupements paroissiaux** du diocèse : Ambérieu-en-Bugey, Ars-sur-Formans, Oyonnax.

Trois remarques furent également partagées : ne pas oublier de prendre en compte les pauvretés spirituelles (éloignement de la foi) ; essayer de faire évoluer les divers acteurs de la solidarité et de la charité (mouvements, associations et services paroissiaux) vers un peu plus de cohésion et de bienveillance mutuelle et ecclésiale ; savoir remercier et imiter l'exemple caché des mères de famille...

3 questions juridiques

Règlements intérieurs des conseils paroissiaux

D'après les nouveaux statuts diocésains, les conseils paroissiaux doivent avoir un règlement intérieur. Ils peuvent aussi avoir, si le curé le décide, des statuts propres. En tout état de cause, ces textes doivent être présentés à l'évêque pour être approuvés et promulgués après vérification de leur cohérence avec les normes diocésaines (cf. statuts diocésains des conseils paroissiaux, article 2, EPA 2016, n°5, du 1^{er} mai 2016, p. 4). Actuellement seuls les textes propres du groupement paroissial de Viriat ont été approuvés et promulgués.

Le groupement d'Oyonnax vient de présenter un projet de statut propre pour le conseil
16 • EPA Janvier 2018

pastoral paroissial (CPP) dans lequel il y a un souhait de conserver une représentation forte des différents secteurs du territoire et des activités. Le projet distribué est une refonte du projet transmis par le curé d'Oyonnax à la lumière des statuts diocésains : le double principe de cette refonte a été de respecter le projet initial chaque fois que cela était possible, tout en articulant les éléments selon les orientations données par les statuts diocésains.

Ainsi par exemple le principe de la représentativité des membres a été conservé, mais il est passé d'une représentativité de secteur à une représentativité plus large : car il apparaît souhaitable qu'un électeur n'élise pas seulement le représentant de son secteur, mais l'ensemble des représentants du groupement. Toutefois il est recommandé de procéder progressivement, sans brusquer les choses, pour permettre aux intéressés de se familiariser avec cette nouvelle procédure dont l'objet est de favoriser la recherche du bien commun.

Statuts diocésains des laïcs en mission ecclésiale

Le P. Frédéric Pelletier informe que le projet de révision des statuts canoniques diocésains des Laïcs en mission ecclésiale (LME), daté d'octobre 2015, a été envoyé à tous les LME pour qu'ils l'étudient et fassent remonter leurs remarques éventuelles ; celles-ci seront mises en commun lors de leur réunion générale de février. D'autre part, du point de vue civil, après l'établissement d'un accord collectif, sont en cours de validation un processus d'embauche et un suivi des entretiens avec une grille d'évaluation définissant les diverses responsabilités. Quand tous ces textes auront été achevés et validés, ils seront réunis dans un livret qui remplacera celui du 30 avril 1999.

Partenariat avec un diocèse du Liban ?

Dans le diocèse, il y a des liens anciens avec

le Liban. Ainsi le Père André Daher, chef de l'établissement catholique maronite Antonine international school (Ajaltoun, Liban), vient régulièrement dans l'Ain où il y a des partenariats avec les établissements catholiques de Bourg, Gex et Belley (il a donné récemment à Bourg-en-Bresse une conférence sur les relations entre catholiques et musulmans au Liban). D'où la question, pour pérenniser et développer ces partenariats, d'un éventuel jumelage entre le diocèse de Belley-Ars et l'un des diocèses du Liban.

A défaut de pouvoir préciser ce qui pourrait légitimer des liens stables avec tel ou tel diocèse et le contenu d'un tel projet, le CP ne voit pas ce qu'un jumelage entre diocèses apporterait au partenariat des établissements scolaires. De ce fait il n'y a pas de volonté d'établir plus de liens avec le Liban. Notre diocèse est déjà en partenariat avec le diocèse de Wallis et Futuna, en raison de Saint-Pierre Chanel, et avec le diocèse de Pointe-Noire, en raison de l'intérêt que ce diocèse porte à Saint-Jean-Marie Vianney et des échanges de prêtres *fidei donum*.

C'est pourquoi le CP encourage plutôt le développement des relations entre les établissements scolaires.



Le P. André Daher avec Mgr Roland, avant sa conférence le 29 novembre 2017

Témoignages

Premiers échos de la session du presbyterium

La récente session du presbyterium à Paray-le-Monial (12-14 novembre 2017) a été bien appréciée de tous. Le CP félicite et remercie les pères Bruno Boucly, Roland Nzébélet, Vincent Poitou et Marcel Tavel pour l'organisation et l'animation de ces journées auxquels une soixantaine de prêtres a pu participer. Ces deux journées ont été successivement animées par le témoignage pastoral de Mgr Jacques Benoit-Gonnin, évêque de Beauvais originaire du Pays de Gex, sur la dynamique missionnaire de son diocèse et par l'accompagnement spirituel du P. Benoît Guédas, recteur des sanctuaires de Paray-le-Monial, sur les pas de Saint Claude la Colombière. Le lieu et les intervenants ont été appréciés ; le rythme, bien équilibré ; la liturgie, simple et unifiée ; les moments de partage, fraternels ; la cohésion, plus profonde. Plusieurs ont dit qu'ils avaient eu du mal à venir, mais qu'ils avaient été finalement très heureux.

Pour remédier à l'isolement des prêtres et contribuer à leur formation permanente, l'évêque désire que ces sessions deviennent annuelles : malgré les difficultés habituelles des agendas, ce désir est bien accepté.

Suivant l'exemple donné par un membre du CP, l'évêque invite à communiquer aux paroissiens que cette absence est une réponse à l'appel de l'évêque et que cette session est un moyen de mieux servir la paroisse : les fidèles en seront heureux et s'associeront volontiers par la prière à cet événement. C'est un moyen privilégié de nous rappeler que nous appartenons à un corps et que la charge

pastorale reçue par nomination vient après. C'est pourquoi tous les prêtres sont invités à la considérer comme une priorité, de son début à sa fin, sauf imprévu majeur, et à prévenir d'une absence même momentanée, ne serait-ce que pour décompter les repas prévus. Pour que cela soit possible, il a été demandé d'éviter la succession trop proche des rendez-vous prioritaires du presbyterium (retraite et session annuelle, CP, Journée de la Messe chrismale, rencontres d'archidiaconé et de doyenné).

Pour les prochaines sessions, plusieurs suggestions ont été formulées. Il est souhaité que les courriers d'informations et d'inscriptions émanent directement de l'équipe d'organisation ; qu'un apport intellectuel soit proposé ; qu'il y ait un temps de mise en commun après les carrefours ; qu'un temps de partage soit prévu pour certaines formations ou initiatives pastorales susceptibles d'intéresser le presbyterium ; que les chambres puissent être conservées la dernière matinée ; enfin que les prêtres aînés qui ne peuvent se déplacer ne soient pas oubliés et qu'un compte rendu substantiel puisse être communiqué à tous. La prochaine session du presbyterium aura lieu les 18-20 novembre 2018.

Témoignages de la pastorale des jeunes

Le P. Martin Soboul, vicaire paroissial et responsable diocésain de la pastorale des jeunes, a rejoint le CP (pour le dîner et la veillée du premier jour) avec 4 animateurs : Manon, Jean-Marie et Godefroy, de Bourg-en-Bresse, et Léa de Montluel). Au début de la rencontre, il a été rappelé que le CP avait déjà accueilli plusieurs fois le P. Soboul et validé la charte mise au point pour la Pastorale des jeunes (cf. compte rendu de la session de juin 2017, EPA 2017, n°8, pp. 2-3). L'objet de cette nouvelle rencontre était d'écouter leurs témoignages et de les encourager dans leurs initiatives.

Jean-Marie est originaire d'Hauteville, membre de la pastorale des jeunes depuis 2 ans, en licence de comptabilité et résident au foyer Frassatti. Il est responsable du groupe de l'aumônerie des « *étudiants et jeunes pro* » de Bourg avec deux jeunes du foyer et deux autres jeunes. Leur rôle est d'organiser les séances du jeudi soir (Messe à 19h30, repas où chacun apporte quelque chose, discussions thématiques par table). « *Cela nous aide dans la foi* ».

Léa est technicienne vétérinaire. Elle est animatrice à l'aumônerie de Montluel où il y a actuellement 17 jeunes. Les réunions ont lieu 1 fois par mois : prière, lecture de l'Évangile, introduction du thème, discussion ou film... Ces réunions sont organisées par un petit groupe (4 -7). L'objectif est de d'aider à évoluer dans le monde actuel comme jeunes chrétiens.

Godefroy est Lyonnais. En cursus d'ingénieur, Il est pour quelques mois à l'ECAM de Bourg. Il réside au foyer Frassatti et dirige une troupe scout sur Genève (avec le Pays de Gex). Il estime nécessaire d'avoir un projet fédérateur pour la pastorale des jeunes du diocèse.

Il lui est répondu qu'en 2018, ce sera le pèlerinage à Rome qui regroupera environ 210 jeunes, en deux groupes, pendant les vacances de printemps, avec des moments en aumôneries paroissiales et des moments en groupes plus larges. L'objectif est d'aider les groupes paroissiaux à en profiter au maximum de sorte que les effets de l'évènement puissent avoir des suites.

Manon est en IUT. Elle est aussi assistante à la Pastorale des jeunes. Elle contribue à la préparation du pèlerinage à Rome en préparant et en envoyant des fiches pédagogiques aux inscrits. Le 21 janvier 2018, les RVC porteront sur la question « *Pourquoi je vais à Rome ?* » et inviteront à répondre

Rencontre des étudiants et jeunes pros de l'aumônerie de Bourg



s'accomplit par petits groupes : cela sera fécond pour les vocations (depuis l'année dernière, il y a eu 5 vocations consacrées) et pour les laïcs collaborateurs de la mission. L'urgence n'est pas dans les effectifs, mais d'enflammer les cœurs.

Le CP félicite et encourage tous les responsables de la pastorale des jeunes, ainsi que les animateurs, à la bonne continuation de leur belle mission.

que cela peut être l'occasion d'une rencontre avec le Christ. Les collégiens auront une retraite d'initiation aux sacrements. Manon a participé à un week-end ados du diocèse de Saint-Etienne (40 animateurs), avec le Père Rémi-Gabriel Perchot (jeune prêtre formé au séminaire de la Société Jean-Marie Vianney à Ars). L'objectif de ces week-ends organisés depuis 7 ans est de réveiller la foi des jeunes de 12 à 16 ans. Ils ont lieu trois fois par an. Manon a vu une adoration qui a duré 2h30, sans problèmes ! Cela marche bien, cela change les jeunes. L'équipe de ces week-ends est prête à aider la pastorale des jeunes de notre diocèse à mettre en place la même chose. Dans le diocèse, pour la troisième année consécutive, il y a eu en août dernier le camp de l'école de prières des jeunes (EPJ) : les jeunes ont été 72 cette année, ils étaient 29 jeunes la 1^{ère} année, et 45 la 2^e ! Manon voudrait savoir ce que les adultes attendent des jeunes et faire savoir que les jeunes attendent d'avoir un peu de place dans les paroisses.

P. Martin Soboul ajoute que, sur la demande de jeunes et pour répondre à leur besoin spirituel, ont été mis aussi en place des week-ends d'apprentissage de l'oraison à Voiron: il y en a eu déjà 5 ! (Léa témoigne que c'est bien, qu'il faut continuer) Ce travail

Calendrier 2018

- Prochaine réunion du bureau du CP : 1^{er} février
- Assemblées du CP en 2018 : 15-16 mars, 14-15 juin, 25- 26 octobre
- Promulgation des conclusions des assises de l'immobilier : 1^{er} février
- Retraite sacerdotale diocésaine à Châteauneuf-de-Galaure : 25 février-2 mars
- Journée du presbyterium et Messe chrismale : 27 mars
- Prochaine session du presbyterium : 18-20 novembre

Le bureau du Conseil presbytéral

Informations diocésaines

Nominations

- **Mme Annick Bozon** est renouvelée dans sa mission de responsable de l'aumônerie catholique du Centre Hospitalier du Haut Bugey (Oyonnax), pour une durée de trois ans, à dater du 1er janvier 2018. Elle exerce sa mission en lien avec le curé de la paroisse d'Oyonnax.
- **Mme Stanis Vincent-Genod** est nommée responsable de l'aumônerie catholique du Centre Hospitalier Docteur Récamier (Belley), pour une durée de trois ans renouvelable, à dater du 1er novembre 2017. Elle exerce sa mission en lien avec le curé de la paroisse de Belley.

Week-end de la Fraternité Magnificat

La Fraternité Magnificat est née à la suite d'une proposition de notre évêque de « s'engager autour de lui dans la prière » (lettre pastorale de Mgr Roland du 1^{er} décembre 2013). Les 10 et 11 novembre, une vingtaine de membres de la Fraternité s'est retrouvé autour de Mgr Roland à l'Abbaye des Dombes pour vivre ensemble :

Dans la prière : avec la Communauté du Chemin Neuf, qui nous accueillait, lors des messes et pour les vêpres et l'adoration du vendredi soir. Entre nous pour les laudes et les complies, pour la Lectio Divina de l'Évangile du dimanche.

Dans la fraternité : qui nous a permis de mieux nous connaître, nous qui sommes disséminés dans tout le diocèse. Fraternité pendant les repas, le jeu du vendredi matin, les échanges qui s'approfondissaient au fil du temps

20 • EPA Janvier 2018

passé ensemble.

En nous formant : avec l'intervention, vendredi, du Conseil pour l'Évangélisation du Diocèse et samedi avec l'intervention du Père de Kermenguy sur le caractère communautaire de la vie chrétienne et ses enjeux.

Dans le service : pour préparer ces deux jours (réservation, gestion des inscriptions, programme des activités...). Service aussi pour mettre les mains au torchon ou dans l'évier pour les vaisselles – un vrai travail d'équipe mixte !- ; pour ceux et celles qui sont rentrés dans leur paroisse le vendredi soir pour assurer ...un service. Et puis les petits services qui rendent la vie plus belle...

Pour évangéliser : par le témoignage d'un couple de la Communauté qui, le vendredi soir, nous a partagé son cheminement et un changement de vie radical pour suivre le Christ, et par le témoignage qu'ont pu apporter les uns et les autres au fil des échanges.

Nous avons vécu tous ces éléments d'une manière personnelle, bien sûr, mais aussi communautaire, nous les avons vécus prêtres et laïcs ensemble : nous les avons vécus en Eglise.



Au revoir père Régis-Etienne

Le Père Régis-Etienne Carton est né le 10 Mars 1930. Après ses études secondaires il entra chez les Capucins, fit sa première profession religieuse le 10 septembre 1950 et sa profession solennelle le jour de Pâques 1956. Il assuma ensuite diverses fonctions et responsabilités qui le conduiront jusqu'à Rome où il resta 12 ans, comme archiviste et secrétaire général à la Maison généralice. De Rome, il revint en France et fut curé en Sologne puis il prit la responsabilité d'une Bibliothèque à Paris. Monseigneur Guy Bagnard obtint l'accord de son supérieur religieux pour lui confier les archives du Sanctuaire : Père Régis arrive à Ars le 10 Avril 2000. Depuis cette date il est archiviste, confesseur, directeur spirituel et assure d'autres services au presbytère, toujours à l'écoute de chacun.



En raison de quelques problèmes de santé qui l'ont affaibli son supérieur provincial l'a affecté récemment à Angers dans une communauté où résident ses confrères âgés.

Ne pouvant pas rester insensible à dix-sept années de vie et de services rendus au Sanctuaire par le Père Régis, les responsables du Sanctuaire ont organisé le 23 Novembre dernier un repas en son honneur avant son départ d'Ars. Autour de cette table, il y avait bien sûr les résidents du presbytère, prêtres, frères, des acteurs du sanctuaire ainsi que notre Père Evêque Mgr Roland Pascal qui a tenu à être présent à cette soirée d'autant que père Régis a servi aux archives diocésaines. L'ambiance était festive mais on lisait sur le visage des uns et des autres une tristesse qui ne disait pas son nom. C'était un « repas d'au

revoir » ou plutôt un « repas d'adieu. »

Le samedi 25 Novembre 2017, a eu lieu, à Ars, la célébration des 170 ans de l'entrée de Jean-Marie Vianney dans le tiers ordre franciscain ; cet anniversaire fut baptisé « Journée Franciscaine ». A cette occasion une plaque commémorative du Chemin d'Assise a été inaugurée.

Ce fut encore une belle occasion pour la communauté paroissiale de redire au Père Régis un grand merci et un au revoir pour avoir passé ces 17 ans à Ars à leur service. Une messe d'action de grâce fut célébrée et présidée par un Capucin venu de Lyon, le Père Joseph-Xavier Soosai.

Sr Marie-Pierre, Provinciale des Soeurs franciscaines, ainsi que Sr Bernadette étaient

présentes à cet événement. L'émotion était à son comble lorsque le Père Régis prit la parole. Cette belle journée fut clôturée par un repas festif tiré du sac, dans la maison Saint Jean, autrefois dirigée par les Soeurs Franciscaines, et mise à disposition exceptionnellement.

Nous gardons un très bon souvenir du Père parmi nous durant ces 17 ans de service. Il « *nous garde dans son cœur et sa prière* » dit-il modestement, comme à son habitude. Dans ces lignes nous avons essayé de respecter au mieux son souhait. Citant St François d'Assise, il nous disait « *L'homme ne vaut que ce qu'il vaut aux yeux de Dieu, sans plus* » ; « *Ne parlez de moi qu'avec sobriété. Pas d'éloge. Dieu seul nous connaît. Priez pour moi...* »

Père Régis, un grand merci pour tout ce que vous avez apporté au Sanctuaire d'Ars.

Agenda des événements diocésains

Forum Wahou !

pour les prêtres et séminaristes

Lundi 15 et mardi 16 janvier 2018

au foyer sacerdotal Jean-Paul II à Ars

Enseignements, témoignages et ateliers pour découvrir la théologie du Corps, de Jean-Paul II au Pape François.

Contact : www.forumwahou.fr

Les derniers jours de Muhammad

Mercredi 24 janvier à 20h30 à la MJMV

Conférence de Mme Hela Ouardi dans le cadre du cycle « Apprendre à connaître l'Islam »
Conférence initialement prévue le 13 décembre, reportée le 24 janvier.

Haltes spirituelles

Enseignement de Mgr Roland sur le dimanche, jour pour le Seigneur.

**Vendredi 2 février 2018, de 9h30 à 16h00 :
doyenné du Val de Saône (Reyrieux)**

**Samedi 3 février 2018, de 14h00 à 19h30 :
doyenné de la Côtière (Miribel)**

**Vendredi 16 février 2018, de 9h30 à 16h00 :
doyenné du Bugey Sud (Belley)**

**Samedi 24 février 2018, de 14h00 à 19h30 :
doyenné de Bourg-en-Bresse (Maison J-M Vianney)**

**Samedi 17 mars 2018, de 14h00 à 19h30 :
doyenné du Haut Bugey (Montréal-la-Cluse)**

Contact : sedif.belleyars@gmail.com

30^e Marche des vocations

Samedi 10 février 2018 de Montmerle à Ars

Pour le 200^e anniversaire de l'arrivée de saint Jean-Marie Vianney à Ars, la marche des vocations suivra le chemin qu'il a parcouru

en 1818.

8h : accueil en l'église de Montmerle-sur-Saône

12h : pique-nique à Chaleins

14h : étape en l'église de Chaleins

16h : étape au Foyer sacerdotal

18h : messe en la Basilique d'Ars

19h20 : départ du bus pour les chauffeurs garés à Montmerle ou Chaleins

Contact : paje.ain@gmail.com

Fête des 200 ans de l'arrivée du Saint Curé d'Ars

Dimanche 11 février 2018

au Sanctuaire d'Ars

Fête présidée par le cardinal Benjamino Stella, préfet de la Congrégation pour le Clergé.

Contact : paje.ain@gmail.com

Sommaire

Assises de l'immobilier	p. 1
Agenda de notre évêque	p. 7
Conseil presbytéral	p. 8
Informations diocésaines	p. 20
Au-revoir au P. Régis-Etienne	p. 21
Agenda diocésain	p. 22

Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 3 janvier 2018

Directeur de la publication : P. Frédéric PELLETIER - Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : Wikipedia-Chabe01 (p. 7), Paroisse d'Ambérieu (p. 11, 15), Pastorale des Jeunes (p. 19), Sanctuaire d'Ars (p. 21), SDPC.

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69 - sdpc01@gmail.com
catholique-belley-ars.cef.fr